



CHALLENGE DES PAYS D'AUVERGNE

Seniors +65 Ans par équipe mixte Poule A & Poule B

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Ce règlement s'applique aussi bien pour la Poule A que pour la Poule B

Afin d'inciter la mixité des équipes, la CS a décidé d'accorder à chaque tour 10 Pts supplémentaires au classement général pour chaque équipe constituée d'au moins d'une féminine.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain.

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés *FF Golf*, membres de l'association sportive du club représenté et avoir 65 ans ou plus à la veille de la compétition

LIMITATION D'INDEX : Joueurs, joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 30

TOLERANCE PAR EQUIPE : 1 joueur ou 1 joueuse dont l'index est supérieur à 30 et inférieur à 36,1 sera autorisé à participer.

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 6 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEURS ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu de 30€ fixé lors de la réunion des Présidents d'AS présents le 07 décembre

ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve **le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas**.
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU

SCORE MAXIMUM Par +4 / mixte / Brut / 18 Trous / 6 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS

Classement du jour par équipe Poule A & Poule B :

La somme des 5 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipier(e) manquant d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour*

Classement général par équipe Poule A & Poule B:

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe, des points en plus seront ajoutés à toutes équipes constituées d'au moins une féminine et en fonction du nombre de joueurs composant l'équipe.

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la plus petite somme totale des points en brut.

Classement individuel Poule A & Poule B :

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1^{ère} 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10^{ème} place.

On comptabilisera au maximum les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Seniors +65 ans Poule A & B

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Dates	Poule A	Poule B
Mardi 30 avril	Montpensier	Ste Agathe
Mardi 28 mai	Vezac	Haute Auvergne
Mardi 02 juillet	Ste Agathe	Val de Cher
Mardi 24 septembre	Haute Auvergne	Vezac
Mardi 15 octobre	Vichy	Montpensier

PRIX ET RECOMPENSES

A l'issue des 5 tours, les trois premières équipes de la poule A et de la Poule B seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe de la poule A classée 1^{ère} et de la Poule B classée 1^{ère}

Un trophée récompensera le joueur classé 1^{er} au classement individuel de la poule A et de la Poule B

ANNEXE**Grille des points**

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100	5Pts x Nb Joueurs	1 ^{er} 10 Pts
2 ^{ème}	90		2 ^{ème} 9 Pts
3 ^{ème}	80		3 ^{ème} 8 Pts
4 ^{ème}	70		4 ^{ème} 7 Pts
5 ^{ème}	60		5 ^{ème} 6 Pts
6 ^{ème}	50	Points attribués pour une équipe composée d'au moins une féminine	6 ^{ème} 5 Pts
7 ^{ème}	40		7 ^{ème} 4 Pts
8 ^{ème}	30		8 ^{ème} 3 Pts
9 ^{ème}	20	10Pts	9 ^{ème} 2 Pts
10 ^{ème}	10		10 ^{ème} 1 Pts
11 ^{ème}	0		

Du fait du classement en 2023 de la poule A

L'équipe de Vezac rejoint la Poule A – L'équipe de Val de Cher Bascule dans la Poule B

Poule A : Les Avenelles ; Montpensier A ; Ste Agathe A ; Vichy ; H Auvergne A ; Vezac ; Riom A

Poule B : Montpensier B ; Ste Agathe B ; Val de Cher ; H Auvergne B ; Charade ; Cunlhat ; Riom ; Val d'Auzon